

Annexe II à la circulaire relative à l'obtention d'une dérogation à la température maximale d'utilisation de 180°C des graisses et huiles pour la friture de denrées alimentaires

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

La demande d'octroi d'une dérogation pour l'utilisation d'huile ou de graisse de friture des denrées alimentaires à une température de 180°C est acceptée/n'est pas acceptée.

Motivation, points d'attention et recommandations :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Annexe I : avis du Comité Scientifique de l'AFSCA.

Date	Nom et signature du chef d'ULC
------	--------------------------------